

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-3426

présenté par

Mme Robert-Dehault, M. Buisson, M. Chenu, M. François, Mme Galzy, M. Guiniot, M. Allisio, M. Marchio, M. Sabatou, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, Mme Blanc, M. Boccaletti, M. Blairy, Mme Bordes, M. Bovet, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. Frappé, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guitton, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, Mme Sabatini, Mme Roullaud, M. Rancoule, Mme Ranc, M. Rambaud, Mme Pollet, Mme Parmentier, Mme Mathilde Paris, M. Odoul, M. Ménagé, Mme Mélin, M. Muller, M. Meurin, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli, M. Villedieu, Mme Hamelet, M. Jolly, Mme Le Pen, Mme Menache et M. Pfeffer

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	1 220 099
Intégration et accès à la nationalité française	0	0
TOTAUX	0	1 220 099
SOLDE	-1 220 099	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à retirer 1 220 099 € de la sous action n° 4 « prise en charge sanitaire des personnes en CRA » de l'action n° 3 « lutte contre l'immigration irrégulière » du programme 303 « Immigration et asile ».

Pour justifier une augmentation des crédits de cette sous action, le Gouvernement avance l'augmentation de 3 % coût de l'assistance sanitaire en raison de la revalorisation du Ségur des personnels médicaux et soignants. Les crédits de cette sous action auraient alors du passer de 18 364 601 € à 18 915 539 €. Or, le projet de loi indique une augmentation des crédits pour atteindre 20 135 638 €.

Cet amendement propose de retirer les crédits s'ajoutant excessivement qui ne semblent pas justifiés.